

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 19 décembre 2002 au centre communautaire de Saint-Lazare, 1301, rue du Bois et à laquelle :

Sont présents : Monsieur le Maire : Paul Carzoli
Mesdames les conseillères
Messieurs les conseillers : Paul Laflamme
Brigitte Asselin
Michel St-Louis
Gaëtan Ménard
Lorraine Rozon
Est absent : Monsieur le conseiller : Gaëtan Aubé

Les membres présents forment le quorum.

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

Madame Brigitte Bonin CA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe agit comme secrétaire de la présente séance.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Madame Brigitte Bonin CA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil municipal le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance spéciale.

12-506-02

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Paul Laflamme,
Appuyé par la conseillère Lorraine Rozon,

ET RÉSOLU d'ouvrir la séance à compter de 19 h 41.

ADOPTÉE à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2003, 2004 et 2005**
- 2. Période de questions allouée aux membres du conseil**
- 3. Période de questions allouée aux citoyens**
- 4. Clôture de la séance.**

12-507-02 1. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2003, 2004 et 2005

Il est proposé par la conseillère Brigitte Asselin,
Appuyé par le conseiller Michel St-Louis,

ET RÉSOLU d'accepter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2003, 2004 et 2005 tel que déposé à la présente session par Madame Brigitte Bonin CA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

ET RÉSOLU qu'un document explicatif montrant les grandes lignes du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2003, 2004 et 2005 soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

ET RÉSOLU également d'autoriser la dépense et le paiement de la publication dans un journal francophone et dans un journal anglophone pour un montant approximatif de 600 \$ à même le poste budgétaire 2.140.00.341.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2. Période de questions allouée aux membres du conseil

AUCUNE QUESTION N'EST POSÉE *PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.*

3. Période de questions allouée aux citoyens

AUCUNE QUESTION N'EST POSÉE *PAR LES CITOYENS PRÉSENTS DANS LA SALLE.*

12-508-02 4. Clôture de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis,
Appuyé par le conseiller Gaëtan Ménard,

ET RÉSOLU de lever la présente séance et ce, à compter de 19 h 43.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Paul Carzoli,
Maire

Brigitte Bonin CA,
Directrice générale adjointe
secrétaire-trésorière adjointe

/cm